

Paul Arnould, Vincent Clément, Marie-Christine Doceul, Claire Dubus
12 décembre 2002

Les Trois rivières, 12 décembre 2002

Y a-t-il trop de forêt en France ?

Le café géographique du 12 décembre 2002 recevait ce soir-là devant plus de 50 personnes Paul ARNOULD et Vincent CLEMENT, tous deux professeurs à l'ENS-LSH à Lyon ; le premier, biogéographe de formation, est présenté comme « l'homme de la forêt » ; le second est spécialiste des forêts méditerranéennes.

La discussion s'engage sur un constat : le thème de ce café est un thème certes un peu provocateur, mais il s'agit aussi d'une question très à la mode, qui pose d'emblée le problème d'un certain flou : « trop », par rapport à quoi, par rapport à quelle norme ? Peut-on même envisager une norme, une superficie idéale de forêt pour la France (où on compte actuellement environ 17 millions d'hectares de forêt) ?

Les deux intervenants ont donc choisi d'orchestrer le débat autour de cinq éclairages et approches différentes sur ce « trop » problématique, en abordant en premier lieu l'ambiguïté des définitions ; puis en ouvrant une perspective historique sur ce « trop » (ou trop peu) des forêts françaises ; en s'attachant ensuite à deux espèces particulièrement mises à l'index, les résineux et les peupliers ; enfin en s'interrogeant sur la fonction d'accueil et de lieux de visites et de loisirs de masse qu'ont revêtue les forêts françaises gratuites au cours du XXe siècle.

L'ambiguïté des définitions

P. Arnould commence par interroger la notion même de forêt. Selon le dictionnaire, il s'agit d'un « vaste ensemble couvert d'arbres » ; mais trois termes dans cette proposition posent problème par leur imprécision.

« Arbre » : où situer le seuil qui différencie un arbre d'un arbuste ou d'un arbrisseau ? En France, on le situe à 10 m. de hauteur, mais on tombe à 7 m. en milieu tropical, voire à 2 m. en zone boréale... De même, on définit en général un arbre comme un végétal ligneux, avec un tronc, des branches, une canopée etc ; mais si l'on s'en tient à cette stricte définition, certains « arbres » comme le palmier ou le bambou ne sont pas des arbres... « Couvert » : à partir de quelle densité d'arbres peut-on parler de forêt ? Comment différencier une forêt claire ou trouée d'une savane ou d'une toundra arborées ? Là encore, les seuils diffèrent d'un pays à l'autre, voire d'un organisme à l'autre, faisant varier les seuils de 5-10% de taux de couverture du sol pour la FAO, à 20% en France, et ce jusque 80% de couverture.

« Vaste » : le vocabulaire français dispose de beaucoup de termes français pour parler de petites étendues d'arbres. (bois, bosquet,...). Mais, là encore, les statistiques varient d'un pays à l'autre, et il est difficile de donner une étendue précise qui serait un seuil pour définir une forêt. Se pose en plus le problème des forêts linéaires, comme le bocage, dont 1 km est l'équivalent d'un ha de forêt, et qui est souvent traité à part dans les statistiques. Dès lors, l'étendue de forêt sur terre n'est pas comptée de la même façon suivant les pays : 2,5 milliards

d'hectares selon certains, 6 pour d'autres ; 4 milliards selon la FAO. Pour le territoire français, selon les divers organismes, on parle de 14 à 17 millions d'hectares (et la France est loin d'être le pays le plus mal loti en terme d'organismes compétents...)

Ces différences de critères et de seuils pointent ainsi la difficulté de réfléchir uniquement en terme de statistiques ; et le phénomène est encore plus flagrant dans le cas de la forêt méditerranéenne. On va ainsi jusqu'à parler de forêt pour des zones complètement dépourvues d'arbres ! (et le Var est le premier département forestier français !) Mais cette approche s'explique par une prise en compte des usages et des statuts de la terre, ainsi que de la représentation que s'en font les gens, qui associent certains espaces à de la forêt (et après tout, on peut bien voir la garrigue comme une forêt en devenir... !) Pour autant, la forêt méditerranéenne ne se traduit pas uniquement par des arbres chétifs et malingres : des massifs de pins comme en Céphalonie, en Grèce, en sont une preuve. Néanmoins, en travaillant sur ce type de forêt sur les mêmes bases, pas toujours adaptées, que les forêts du Nord, (travaux notamment de l'école de Nancy) on a fait de cette forêt le parent pauvre de la forêt française.

En fait, il faudrait s'attacher à des critères aujourd'hui très négligés, d'ordre qualitatif, pour comprendre pourquoi un espace est perçu comme une forêt : une ambiance, une lumière, des odeurs, mais aussi différents usages et représentations qui sont autant d'héritages de l'histoire.

Un peu d'histoire

A partir de la dernière glaciation würmienne, (18 000 BP), on observe une rapide reconquête de la forêt sur l'actuel territoire français : on estime que 7 500 BP, elle en couvrait la quasi-totalité. Si les défrichements gallo-romains ont bien eu lieu, on parle toujours de Gaule Chevelue, pour un espace recouvert par près de 50% de forêts.

C'est au Moyen-Age que se produit le moment de rupture le plus important : la forêt y subit une pression sans précédent, utilisée sans limite par la « civilisation du bois » (J. Le Goff), pour qui le bois est une ressource à tout faire, tandis que l'espace forestier lui-même est occupé (fonctions de pâturage, par exemple). Ainsi, la proto-industrie française découle directement de cette utilisation : charbonnages, forges, verrerie... On assiste à une utilisation multifonctionnelle de la forêt. Il faudrait cependant éviter le cliché d'un Moyen-Age destructeur : on s'est aussi soucié d'aménagement (cf. travaux de R. Penchman) en valorisant par exemple la fonction défensive des marches forestières, épaisses, offrant peu de points de repère, et dangereuses (par exemple en Limousin). L'existence de « haies forestières » c'est-à-dire des espaces forestiers et militarisés structurés autour de « cols forestiers » est ainsi avérée. D'autres forêts sont aménagées pour d'autres fins, (comme la forêt de Retz (Aisne), dès 1219) et le premier code forestier, l'ordonnance de Burnay, est fondé en 1346 (ce qui fait dire aux forestiers qu'ils sont les premiers à s'être préoccupés de développement durable !). Il y a donc bien un souci de gestion de l'espace forestier sous l'Ancien Régime, souci dont Colbert et sa Grande Réformation, en 1669, est un des plus importants représentants.

Le XIXème siècle représente une nouvelle rupture majeure, alors que l'utilisation intensive de la forêt pendant tout l'Ancien Régime a fait tomber l'étendue de forêt à environ 7,5 millions d'hectares, selon les calculs de A.Jung entre 1787 et 1789 (ce sont les premières statistiques de la superficie forestière française). Ce siècle est marqué par l'apparition des premiers organismes de gestion de la forêt, en particulier l'Ecole de Nancy en 1824. Dès lors, on observe une croissance continue de la forêt, qui double en deux siècles. C'est aussi le siècle où disparaît la forêt d'Ancien Régime, taillis très clair et très bas, ce qui s'explique par le besoin

intensif de bois, et où les rares grands arbres sont jalousement protégés par le pouvoir (très peu de bois en futaie). Les usages changent eux aussi : la forêt n'est plus une « annexe des champs » où on négocie des droits d'usage (et où on paie aussi beaucoup d'amendes), très peuplée, et absolument inséparable du monde rural. Au contraire, on assiste, sur le modèle de l'Ecole Allemande, à une conversion des taillis en futaie, avec des valorisations périodiques de certaines espèces particulières (chêne, hêtre, pin maritime...). Parallèlement les besoins économiques évoluent : on a moins besoin du bois comme matériau énergétique, mais l'industrie est de plus en plus demandeuse, que ce soit pour des poteaux de mines, de téléphone, ou pour une utilisation chimique. La forêt landaise, plantée au XIXème, est très représentative de ces nouveaux besoins, puisqu'elle a été créée notamment pour y faire face. Avec son million d'hectares, elle appartient également aux grandes entreprises de reboisement, au même titre que la Sologne et la Champagne.

Le début du XXème siècle continue sur la même lancée. La première guerre mondiale affecte les forêts françaises de manière non négligeable, mais sans bouleversement majeur. Dans l'entre-deux-guerres, la loi Serrault-Monichon, qui dispense d'impôts fonciers pendant trente ans les propriétaires qui lèguent leur forêt à leurs héritiers, est la seule action politique notable. C'est surtout après 1945 que la tendance au reboisement s'accélère en France, avec la création du Fonds Forestier National, une taxe sur le bois, qu s'accompagne de reboisements dirigés très importants (environ 2 millions d'ha). Dans certaines zones, (Massif Central, Beaujolais, Tarn, Rouergue, etc), les surfaces de forêts explosent. On compte de plus 2 millions d'ha de boisement spontané, qui sont pour l'essentiel des zones laissées en friche par leur propriétaire, soit par incompatibilité avec la modernisation agricole (versants de collines, cuestas, coteaux...), soit par « oubli » de leur propriétaires. La France a ainsi gagné près de 4 millions d'ha de forêts en 50 ans.

Trop de résineux ? Trop de peupliers ?

Au cours de ce reboisement, certaines espèces ont été largement mises à l'honneur, en particulier les résineux et les peupliers. Or, au cours des années 1970, se développe toute une critique écologiste contre ces espèces allochtones, (épicéas, douglas...) - et contre les grands organismes comme l'ONF - accusées de nombreux méfaits :

- la fermeture des paysages
- une monospécificité à l'encontre de la biodiversité
- une vulnérabilité accrue de ces forêts aux parasites et au feu
- un appauvrissement des sols et de leur vie biologique, ainsi qu'une acidification des sols.

Les peupliers sont critiqués pour les mêmes raisons, mais aussi pour les pratiques culturelles productivistes dont ils sont l'objet. Ils sont aussi vus comme des facteurs de fermeture des milieux humides, alors même que ces derniers se doivent d'être des conservatoires d'une biodiversité spécifique.

Mais on peut revenir sur ces critiques (ce dont se charge P. Arnould) : d'abord en soulignant que ces reboisements ne sont pas, le plus souvent, le fait de l'ONF, mais de propriétaires privés. En revenant aussi sur le fondement de ces critiques.

- la fermeture du paysage, ainsi, est fondée sur un jugement de valeur esthétique et culturel : on supporte mal, en France, la monotonie du paysage. Il s'agirait donc avant tout d'une question de mode et de sensibilité, et non de critiques très objectives...et P. Arnould de citer nombreux artistes qui ont aimé ces arbres, des impressionnistes à Ponge et ses Carnets du bois de pin .La perception de certaines espèces est donc toujours relative et culturelle.

- l'acidification des sols à cause des conifères n'est peut-être pas le pire des maux. Les conifères sont sur terre depuis 200 millions d'années, sans pour autant avoir acidifié de façon irrémédiable tous les sols...Aujourd'hui, ils sont même en voie de disparition : on comptait 50 000 espèces de conifères pendant l'ère secondaire, il n'en reste que 5 à 6000. Par cet argumentaire, on voit ainsi que beaucoup de critiques ne sont pas fondées sur des bases très objectives ; il s'agit donc de démonter les idées reçues et les clichés.

Trop de monde en forêt ?

Enfin, les deux intervenants se penchent sur le phénomène des forêts périurbaines et retournent ainsi la question initiale : il y a peut-être trop de monde dans les forêts en France. Des grandes forêts comme Fontainebleau (17 millions de visites par an) ou Compiègne, à proximité de l'agglomération parisienne, connaissent en effet des phénomènes de sur-fréquentation, qui posent à long terme la question d'une remise en cause de la gestion actuelle des forêts. Cette fréquentation est l'occasion d'analyser toutes les formes de consommation de la forêt, pas forcément compatibles entre elles, et avec des attentes très différentes.

L'ONF, par exemple, suite aux actions musclées des éco-warriors , a entamé toute une réflexion sur la gestion de la forêt et sur son évolution.

On constate qu'aujourd'hui, il y a tout simplement trop de monde sur certains massifs (par exemple, la Dame Jeanne, en forêt de Fontainebleau). Certains week-ends de mai, ce sont 300 000 visiteurs qui se pressent en forêt de Fontainebleau : avec une telle densité, il y a forcément dégradation de la forêt. Ce mouvement vers la forêt est très récent ; sous l'Ancien Régime, ces forêts étaient des grandes forêts royales, réserves de chasses à l'unique usage du roi et de ses familiers. Au milieu du XIX^{ème} siècle, avec l'apparition du train, la forêt de Fontainebleau devient le lieu d'une fréquentation bourgeoise parisienne, qui suit désormais avec assiduité un « code du bien fréquenter la forêt »... Les congés payés de 1936 amènent encore plus de monde dans les forêts péri-urbaines et en font les lieux de loisirs de masse.

A ces nouvelles pratiques forestières s'ajoutent les conceptions actuelles de la forêt : aujourd'hui, la forêt idéale est une forêt éternelle, où aucun arbre ne doit être coupé...conception contradictoire avec les pratiques de l'ONF, mais aussi avec les dégradations inévitables provoquées par la sur-fréquentation des forêts d'Etat. Aujourd'hui, certains propriétaires ouvrent leur forêts, beaucoup moins dégradées, au public, mais ils font payer cette entrée (par exemple, Thoiry). On s'achemine ainsi vers un nouveau type de loisir, plus cher que la simple promenade en forêt, où le public attend de découvrir une forêt conforme à l'image d'espace tranquille et naturel qu'il s'en fait.

Vincent Clément conclut le débat, d'abord en admettant qu'il ne s'agissait pas vraiment d'un « débat », puisque chaque partie était prise en charge par un des deux intervenants, de manière concertée...En fait, le véritable objectif d'une telle question, « trop de forêt en France » était plutôt de faire réfléchir sur les vrais enjeux que pose la forêt dans un pays comme la France : que faire avec la forêt ? Quel modèle de gestion choisir ? Faut-il perpétuer un multi-

fonctionnalisme à la française, ou au contraire se fonder sur un fonctionnalisme à l'anglo-saxonne ?...Autant de questions laissées à l'appréciation de l'assistance.

Débat

Jacques Défossé : 1) sur le problème des eco-warriors. La critique des écologistes se porte beaucoup plus sur un mode de gestion productiviste des forêts et sur un rapport à la nature que sur des problèmes d'esthétique et de monospécificité. 2) S'il y a des eco-warriors en France, c'est que la voie politique démocratique traditionnelle a échoué, ce qui a entraîné la radicalisation de certaines factions, qui ont choisi l'action directe. 3) Certes, la « Nature » que croient trouver les gens en forêt est un mythe ; mais c'est un mythe qui les mobilise, il n'est donc pas légitime de le détruire. 4) Sur la forêt « naturelle » : les seules qui s'en rapprochent sont les friches, qui ont évolué. 5) Sur le problème des parcs à thème en France : il est de plus en plus clair que le multifonctionnalisme ne va pas durer. Fontainebleau aujourd'hui n'est plus une forêt de production, et le même débat se pose actuellement autour de Lyon. 6) La tempête de 1999 suscite des questions sur la réfection de la forêt, en essayant de gérer les contradictions (=) quelles sont les tendances que l'on observe au niveau de la reconstitution des massifs ? Se dirige-t-on vers un fonctionnalisme ? Ou un productivisme déguisé en multifonctionnalisme ?

P. Arnould rappelle l'existence d'un Guide de Reconstitution des forêts d'après-tempête, par l'ONF, où se joue actuellement un grand débat. Le maître mot serait plutôt aujourd'hui « laisser faire et voir ».

J.D : Mais l'ONF, vis-à-vis des propriétaires privés, a toujours dicté ses lois ; il est aujourd'hui en situation de faiblesse, alors que chez les propriétaires, de nouvelles logiques s'affirment, qui ne conviennent pas pour des grands organismes en crise. Le problème est donc : qu'est-ce que ces propriétaires vont faire ? A quel modèle vont-ils être sensibles ? Vraisemblablement, au modèle productiviste.

P.A : Certes, mais les grands propriétaires privés ne sont pas majoritaires en France (9000 possèdent plus de 100 ha). Et souvent, ils gèrent leur forêt de manière très patrimoniale. Ce sont plutôt ceux qui possèdent entre 20 et 50 ha qui suivent le modèle productiviste, tandis que les parcelles les plus petites, dont les propriétaires ne sont pas sur place, ne sont tout simplement pas gérées.

Marie-Christine Doceul : A propos du modèle étatique. Dans un contexte de régionalisation et de construction européenne, ce modèle a-t-il encore un avenir ?

P.A : C'est un grand débat à l'ONF, où s'est effectuée une grande restructuration en 10 « méga-régions ». Mais en même temps, certaines régions demandent une régionalisation accrue, ce qui s'avère désormais très difficile. A cela s'ajoute un changement de stratégie de l'ONF : alors qu'auparavant, le seul modèle qui valait était celui de l'Ecole de Nancy, on adapte désormais les modèles aux régions concernées.

V.Clément : Il faut rappeler qu'il y a de nombreux types de propriétaires, et que tous ne suivent pas le même mode de gestion. Chez certains grands propriétaires, par exemple, on suit des méthodes de pointe, notamment en sylviculture, très chères, et qui ne sont pas applicables à l'ONF.

Un étudiant : Est-ce que la forêt française intéresse encore l'industrie, alors que beaucoup de zones dans le monde apparaissent beaucoup plus rentables ?

P.A : Il est évident qu'il ne peut s'agir de forêt de masse, ne serait-ce que parce que la forêt française est beaucoup trop diversifiée. Mais de petites étendues, par exemple des forêts de chêne, peuvent valoir très cher, jusque 50 000F/pièce ; on peut aussi citer le cas du bois servant pour les tonneaux. On dispose ainsi en France de niches de productivité à très forte valeur ajoutée. Il faudrait donc trouver des systèmes d'AOC pour le bois, des crus plus ou moins recherchés...Pour l'instant, ce courant est encore dans son enfance.

Une étudiante : Mais est-ce qu'on n'est pas là dans une logique de gisement, avec un risque d'épuisement, plutôt que dans une logique de culture ? P.A : C'est une logique qui se joue sur le long terme, et qui constitue un pari pour l'avenir. J.D : pour la culture « dure », on n'a pas les surfaces nécessaires en France, puisque cela se joue en terme de centaines de milliers d'hectares. On est donc plutôt mal parti dans ce domaine.

Un prof : Vous n'avez pas encore évoqué le plus grand massif forestier français : la Guyane française...(hurlements, soupirs et rugissements des intéressés...)

P.A : c'est une forêt fragile avec peu d'arbres exploitables, qui a du mal à se régénérer. On a plus ou moins le projet d'en faire un parc national ; le problème est sa localisation, au Nord, au Sud, ou au centre, là où il a des conflits pour l'espace à cause de la présence de gisements aurifères. L'ONF a aussi un rôle scientifique dans cet espace, en cherchant des endroits où des essais de ligniculture. Mais ce parc National fait peur aux élus locaux : la forêt ne vaut souvent que si elle est coupée, (à la mode brésilienne), ce qui provoque des conflits d'acteurs importants.

Christian Montès : On n'a pas parlé de la localisation des forêts françaises : y-a t'il une politique française, par exemple pour que chaque région ait son quota de forêt ? P.A : il n'y a aucune politique de rééquilibrage. Mais on observe dans les faits 6 ou 7 types de régions forestières en France, avec par exemple l'Ouest plus marqué par le productivisme, et l'Est très concerné par les forêts communales.

Jacques Défossé : Y-a t'il eu depuis les années 60 une poursuite d'acquisition publique de nouveaux espaces forestiers ?

P.A : on assiste là aussi à une régionalisation des acquisitions : l'ONF délègue. Cela est très sensible en Région Parisienne, où l'ONF se dessaisit de certaines forêts d'accueil ; l'exemple le plus connu est celui de du Parc de la Poudrerie, en forêt de Bondy, où la gestion de petites parcelles est confiée à des « forestiers juniors ». A ce sujet, une étudiante, qui a elle-même participé à ce projet, rappelle qu'on a fait le choix ainsi de protéger la forêt en la donnant comme terrain d'expérimentation, mais que le Parc de la Poudrerie est aujourd'hui à l'abandon, pour cause de nombreux conflits d'acteurs. J. Défossé : on se dirige donc bien vers un fonctionnalisme, sur le terrain. On voit émerger un système de fait.

- Comment a fait la filière bois pour faire face au surplus lié à aux tempêtes ?

P.A : Il y a eu beaucoup de bois pourri, ce qui est venu augmenter la biomasse. On a aussi organisé des aires de stockage arrosées, avec récupération des eaux usées. Mais la tempête a donné lieu à l'équivalent à 3 récoltes annuelles, et on n'en a vendu que la moitié. Par exemple,

en forêt de Haye, près de Nancy, on a planté beaucoup de hêtres, en 1997, destinés à une clientèle chinoise alors très demandeuse ; mais en 2000, cette clientèle s'est faite beaucoup plus rare, ce qui fait perdre beaucoup de bois. Aujourd'hui, l'ONF est fragilisée : depuis deux ans, plus rien ne se vend, ce qui contribue à une remise en cause actuelle de cet organisme.

M-C. Doceul : trop de forêt, trop de gibier ?

P.A : On a installé beaucoup de systèmes d'émetteurs sur les chevreuils. La tempête est un pain béni pour les chevreuils, car elle a donné lieu à de nombreuses clairières, et a favorisé l'abondance des plantes à baies. C'est pourquoi les chasseurs réclament des « bracelets » supplémentaires. Dans un autre ordre d'idée, dans les Cévennes, il y a actuellement un procès entre le parc National et un propriétaire privé, car celui-ci a ses arbres endommagés par les cerfs du parc, qui vont au-delà de ses frontières. Ce qui apparaît donc, c'est que quand il y a trop de gibier, c'est la forêt qui se fait manger.

Bibliographie

ARNOULD P., HOTYAT M., SIMON L., *Les forêts d'Europe*, Collection Fac. Géographie, Nathan Université, 1997, 413 p.

Groupe d'histoire des forêts françaises, (dir. CORVOL A. et DUGAS DE LA BOISSONNY C.) *Enseigner et apprendre la forêt, XIX-XXe siècles*, collection Alternatives rurales, l'Harmattan, 1992, 240 p.

GADANT J. (dir) *Atlas des forêts de France*, Paris, Monza, 2002, 240 p.

CLEMENT V. *De la marche-frontière au pays-des-bois*, Casa de Velasquez, Madrid, 2003, 374 p.

La Documentation Française, *Atlas de France*, Milieux et ressources, Reclus, 1995, 144 p.

Compte-rendu : Claire Dubus et Marie-Christine Doceul